



DE LA COLONIALITÉ DE L'ESPACE PUBLICQUE

Ou le trottoir comme baromètre des rapports de pouvoirs raciaux

Mireille-Tsheusi ROBERT¹

Dans l'espace public, alors que certains Blanc.he.s ont pu momentanément goûter aux « joies » d'être traité.e.s comme des pestiféré.e.s, pour nous les Noir.e.s, rien de neuf. Nous devons déjà exercer une certaine distanciation sociale ou éviter de nous attrouper en réduisant drastiquement notre bulle sociale visible dans l'espace public, ceci afin de ne pas effrayer les Blanc.he.s dans la rue (« un Noir seul ça passe, plusieurs, c'est inquiétant »). Nous les Noir.e.s, nous avons déjà été entraîné.e.s aux fréquents délits de faciès ou à montrer patte blanche à l'entrée des magasins en réponse au préjugé qualifiant les Noir.e.s de voleurs ou de sales. Nous évitons de nous adonner à certains loisirs pour fuir la discrimination raciale. Aussi, hormis un prétexte de plus pour être – souvent violemment – interpellé.e.s par la police, sur un certain nombre de points, la vie des Noir.e.s dans l'espace public n'a pas beaucoup changé². J'aimerais appuyer cet état des faits en témoignant de mes expériences de racisme anti-Noirs. Voici donc mes constats : avant le COVID19, certain.e.s Blanc.he.s changeaient de trottoir à mon passage, d'autres faisaient comme si je n'existais pas, quitte à entrer collision avec moi. Dans les parcs ou dans les bus, des inconnus préféraient se serrer sur le même banc ou la même banquette, préférant se transmettre les microbes entre Blanc.he.s, plutôt que de me rejoindre sur un banc bien aéré. Vous l'aurez compris, l'arrivée du virus n'a pas beaucoup changé les rapports de pouvoir raciaux dans l'espace public. J'en ai pris explicitement conscience lorsque pour la énième fois, la mendicante Rrom, toujours postée place Stéphanie m'a traitée de « negra³ ! » parce que je ne lui avais pas donné une pièce ; comme si la radinerie ou la pauvreté était le propre des « nègres ». Le lendemain, un conducteur de tram qui m'avait vue m'engager pour traverser au passage piéton, a tout de même décidé d'accélérer au dernier moment, alors qu'il venait tout juste de tranquillement laisser passer deux Blanches provenant du trottoir d'en face. Tandis que plusieurs témoin.te.s déploraient son geste, je ne savais pas si je devais me sentir humiliée ou rassurée du fait que seuls les « initié.e.s » ou les expert.e.s du racisme savent que faire miner d'écraser un.e Noir.e fait partie du racisme quotidien. Le commun des mortels se dit que le conducteur est juste « méchant » et « dangereux » mais pas qu'il est en train de commettre un acte raciste. Pourtant, ce type de violence raciale – qui s'exerce souvent dans l'espace public mais à l'insu de toustes - est une forme de « lynchage racial symbolique » corroborant une culture ou un héritage colonial involontaire qui banalise la violence physique et symbolique faite aux Noir.e.s. Déjà, En tant qu'Afrodescendant.e.s l'on est parfois traité.e d' « ébola » aux alentours de la Grande Place, par des touristes asiatiques qui, à leur tour, sont traité.e.s de « coronavirus ». Clairement, l'espace public est donc aussi le lieu de l'insulte raciale, de l'humiliation publique, un espace risqué pour l'estime de soi et la sécurité physique et psychique des minorisés. J'illustre cet état des faits grâce à trois exemples : l'occupation du trottoir, les panneaux publicitaires et la statuaire publique.

¹ Mireille-Tsheusi Robert est une auteure et activiste décoloniale, présidente du centre féministe de réflexion et d'action sur le racisme anti-Noir.e.s BAMKO.

² Je parle ici, à partir de ma position de Noire privilégiée, universitaire et qui peut télétravailler.

³ Nègre

Colonisation du trottoir par des hommes Blancs

Dans la rue, l'auteur britannique Rachel Hewitt⁴ avait décidé de marcher « comme un homme », c'est-à-dire, bien au milieu du trottoir et en ne tenant pas compte des personnes identifiées comme ayant un bas statut social (les femmes, les jeunes, les Noirs, les musulmans, porteurs d'handicap, ...). Résultat de l'expérience ? Plusieurs collisions ! Elle rapporte que 66% des personnes qu'elle a heurté sont des hommes contre seulement 34% de femmes. Autrement dit, non seulement les hommes ont tendance à s'attendre à ce que les Autres se déplacent au moment de leur passage mais en plus, les femmes ont acquis des réflexes d'éviction pour se retirer de la trajectoire masculine, une charge mentale supplémentaire. En 1975, le chercheur James Dabbs⁵ déclare que la capacité de faire déplacer les autres lors de son passage dans la rue est un élément du pouvoir social, cette matière me semble donc intéressante pour l'évaluer nos rapports de race. En effet, historiquement, les Noirs ont depuis longtemps l'injonction explicite ou implicite de s'effacer dans l'espace public. Pendant l'esclavage des lois somptuaires au Etat-Unis ou en France (South Carolina Negro Act de 1735, « loi Tignon ») ou au Brésil (Martha S. Jones 2015⁶) imposait aux Noirs libres de s'habiller d'une certaine façon, aux femmes de se coiffer sobrement ou de cacher leurs cheveux avec des étoffes afin de ne pas faire de l'ombre aux femmes Blanches. Il y avait aussi cette interdiction de paraître « menaçant.e » sur l'espace public ou tout simplement d'y circuler. En effet, dans le régime de l'apartheid colonial belge, les Noirs n'avaient le droit de fréquenter les quartiers réservés aux colons Blancs que sous certaines conditions très exclusives⁷. Aujourd'hui, une expérience de mon collègue me fait penser à ces différentes interdictions passées. Ce dernier m'a raconté comment deux policiers l'avaient interpellé à St Gilles, juste après qu'il se soit garé parce « qu'un noir dans une telle voiture de luxe, c'est suspect » selon eux. Comme si en tant que Noirs, il fallait avoir la réussite modeste ou se rapetisser dès lors que l'on circule en ville. Un Noir fanfaronnant fièrement dans sa Maserati rouge décapotable, ça fait tâche !

Des panneaux de « l'in.visibilité »

Certains le savent déjà, le racisme par « in.visibilisation » procède en plusieurs mouvements : l'invisibilisation des Afrodescendants dans les médias par exemple (absence visuelle) ou l'invisibilisation de leur point de vue (absence de pensées) en ne les conviant à s'exprimer qu'occasionnellement ; tout en les survisibilisant de façon négative (rôles subalternes, marginaux ou dégradants), les rares fois où ils apparaissent à l'écran. La dialectique d'invisibilité *versus* de survisibilité est particulièrement présent dans l'espace publique, notamment au travers de la publicité. Les campagnes qui s'étalent sur des grands panneaux dans nos rues choisissent souvent de voguer sur les préjugés et stéréotypes ou de souscrire à des traditions racistes. L'on étale par exemple des affiches montrant des Noirs aux cheveux ébouriffés et bouche grande pour promouvoir un concert gospel. Pourtant, ces publicitaires qui exposent impunément leur racisme dans l'espace public devraient savoir qu'une Noire présentée ainsi (bouche ouverte, cheveux décoiffés) revient à une bestialisation ou une animalisation des Noires (ressemblance avec un lion rugissant) et stimule ainsi l'archétype centenaire du « Noir-sauvage ». Or, propager de tels idées relève selon moi de la diffamation raciale à grande échelle. Et cela n'a malheureusement pas changé pendant la pandémie.

⁴ « I decided to start walking down the street « like a man. Spoiler: it didn't go well », Rachel Hewitt, 2018. <https://www.newstatesman.com/politics/uk/2018/11/i-decided-start-walking-down-street-man-spoiler-it-didn-t-go-well>

⁵ Cité par Rachel Hewitt.

⁶ Marin et citoyen : être noir et libre à bord des navires états-uniens avant la Guerre civile, Martha S. Jones, 2015. <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2015-3-page-93.htm>

⁷ «La typologie des quartiers dans l'histoire du développement de Léopoldville-Kinshasa en République Démocratique du Congo », Michel LUSAMBA KIBAYU(2008) https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal%3A333410/datastream/PDF_02/view

Des statues qui tuent ?

Ce n'est pas un secret, l'urbanisme est politique. Il peut par exemple servir à marquer les hiérarchies sociales, raconter une version de l'histoire, mythifier l'identité nationale ou se révéler être le reflet d'un système en vigueur. Dans l'espace public, il y a aussi des statues qui contribuent ou non à rendre l'environnement plus démocratique et inclusif. En Belgique, plusieurs voix se sont levées pour dénoncer l'omniprésence des statues faisant l'apologie de la colonisation et des tueries qui ont eu lieu ou plus précisément l'absence ou la raréfaction des statues valorisant les congolais, marocains, les femmes, etc. ayant contribué au rayonnement de la Belgique. L'un des arguments favorisés des contradicteurs est le suivant : « il ne faut pas effacer l'histoire ». Cet argument ne tient pas : l'Allemagne n'a pas de nombreuses statues d'Hitler, pourtant ce dernier est loin d'avoir disparu de l'histoire !

Si le musée est surtout un espace où des historien.ne.s restituent l'histoire avec abondance de détails et de preuves ; l'espace public est un lieu de mémoire ou de réinterprétation qui appartient à toutes et qui doit faire l'objet de constants débats dont les conclusions sont modifiées au gré de la transformation des mentalités et de la composition changeante de la population⁸. Cette nuance est importante car elle permet d'envisager des changements et des permanences en harmonie avec les mœurs en vigueur, de déployer une politique publique de la reconnaissance historique et mémorielle, bref d'implémenter la justice et l'équité raciale ou de genre dans l'espace public, avec la participation des minorisé.e.s.

Une prise de conscience post-COVID 19 ?

Que ce soit la colonisation du trottoir par les hommes Blancs, les panneaux de l' « in.visibilité » ou les statues qui tuent, nous l'avons vu, l'occupation de l'espace public n'est pas un processus naturel mais politique. Autrement dit cela se décide, se dessine et se démocratise en se basant sur l'histoire et l'actualité des rapports de pouvoir raciaux, de genre, d'orientation sexuelle, validistes, etc. Dans un contexte où plusieurs catégories de personnes minorisées dont les Noir.e.s ont des risques supplémentaires de contagion et de mortalité⁹ (impossibilité de télétravailler, sur-représentation dans les métiers à risque, racisme hospitalier, etc), il est intéressant d'observer tous les baromètres permettant de prendre la mesure de la sujétion des groupes sociaux.

En début d'article, je disais que rien n'a changé sous le COVID 19, mais en réalité si ! Au moins deux aspects : en négatif, des policiers ont une raison supplémentaire de contrôler les Noirs ; en positif, la pandémie est un révélateur qui a permis la prise de conscience des notions de « privilège » (blanc) et de « préjudice » (raciaux). Espérons que chacun.e s'en souviendra dans un monde post-COVID 19.

Pour citer cet article : Mireille-Tsheusi Robert (Déc. 2020)
«DE LA COLONIALITÉ DE L'ESPACE PUBLIQUE
Ou le trottoir comme baromètre des rapports de pouvoirs raciaux »,
Analyse n°32, Edt. Kwandika de Bamko-Cran asbl, Bruxelles.

⁸ Françoise Vergès, 2020.

⁹ « Coronavirus : Le nombre de décès des afro britanniques est trois fois supérieur à celui des Britanniques blancs », Rianna Croxford, BBC News (2020) <https://www.bbc.com/afrique/monde-52515046>